



Sainte-Martine
Entre terres et rivières

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance extraordinaire tenue le 8 septembre 2020, le conseil de la Municipalité de Sainte-Martine a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 2020-366 décrétant des dépenses de 234 900 \$ pour la réalisation des travaux de réfection des rues et de pavage de l'entrée des ateliers municipaux

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 25 mai 2021.

Il entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Toutes les personnes qui veulent en prendre connaissance pourront consulter le livre des règlements au bureau de la Municipalité de Sainte-Martine, 3, rue des Copains, Sainte-Martine, Québec, durant les heures de bureau.

Que ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

DONNÉ à Sainte-Martine, ce 3 novembre 2021

Joanie Ouellet
Secrétaire-trésorière adjointe



3, rue des Copains
Sainte-Martine (Québec) J0S 1V0

Tél. : 450 427-3050 – Téléc. : 450 427-7331
info@municipalite.sainte-martine.qc.ca
municipalite.sainte-martine.qc.ca